



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat



Fribourg, le 24 février 2014

Communiqué de presse

Le canton de Fribourg poursuit la prévention du tabagisme avec de nouvelles mesures

Réduire la part de fumeurs et fumeuses dans la population fribourgeoise, particulièrement parmi les jeunes de 15 à 34 ans, diminuer le nombre de personnes exposées à la fumée passive, tels sont les objectifs en ligne de mire du nouveau Programme cantonal de prévention du tabagisme 2014-2017 (PCT II). Le canton de Fribourg adapte ainsi sa stratégie et complète les mesures mises en place depuis 2009 en matière de prévention du tabagisme. Les jeunes restent un public-cible privilégié.

Agir sur la consommation et l'exposition à la fumée passive

La prévention du tabagisme a été fortement renforcée dans le canton de Fribourg ces dernières années. Une amélioration considérable est à noter en termes d'exposition à la fumée passive, et d'opinions vis-à-vis de l'interdiction de fumer dans les cafés, bars et restaurants. Les diverses mesures prises dans le cadre d'un premier Programme cantonal de prévention du tabagisme 2009-2013 (PCT I) ont fait l'objet d'une évaluation auprès de la population fribourgeoise. L'état des lieux qui en découle a permis de définir les objectifs pour le PCT II 2014-2017 et d'identifier les besoins d'interventions pour ces prochaines années.

Il s'agira en particulier de viser une diminution de la consommation de tabac, de même qu'une réduction des expositions encore trop nombreuses d'enfants et d'adultes à la fumée passive, que ce soit au domicile ou sur le lieu de travail. En outre, au niveau législatif, le canton de Fribourg ne dispose d'aucune réglementation de la publicité pour les produits du tabac et du parrainage (sponsoring d'événements culturels ou sportifs par l'industrie du tabac). Fribourg devra aussi continuer ses campagnes d'information pour améliorer le respect de l'interdiction de vente des produits du tabac aux jeunes de moins de 16 ans.

Continuité et innovation

17 projets sont déployés pour empêcher le début de consommation de tabac chez les jeunes Fribourgeois-e-s, encourager les fumeurs/euses à arrêter de fumer, protéger contre la fumée passive et informer/sensibiliser la population sur le tabac et les risques liés à sa consommation. Une partie, soit 11 projets, ont été initiés lors du précédent programme et seront poursuivis moyennant quelques adaptations.

Certains ont pour ambition de renforcer les compétences d'action et comportements des individus afin qu'ils soient à même d'opter pour une vie sans tabac, d'autres œuvrent pour améliorer le

contexte de vie de la population, par le renforcement du respect des conditions légales ou en tentant de favoriser la mise en place de nouvelles conditions-cadre.

Parmi les nouveaux projets, on trouve la formation de multiplicateurs/trices, ayant pour but d'augmenter le nombre de relais pour la prévention du tabagisme et l'intégration du thème tabagisme dans le concept de santé à l'école. Autre nouveauté : la sensibilisation au tabac par les pairs, dans les centres de loisirs. Ce projet a pour objectif d'amener un groupe de jeunes préalablement sensibilisé à la question du tabac, à créer un outil de prévention qu'il présentera à un autre groupe de jeunes.

Les jeunes au cœur des préoccupations

Les jeunes constituent un public-cible privilégié du PCT II, car ils sont en âge de faire des choix concernant leur vie en général et la consommation de tabac en particulier. Parmi les projets qui leur sont dédiés, on peut encore citer:

- > Apprentissage sans tabac, un concours national qui encourage les apprenti-e-s fribourgeois-e-s à choisir une vie sans tabac. En 2013, 737 apprenti-e-s, 93 entreprises formatrices et 6 écoles professionnelles ont participé à cette action.
- > Accompagnement de l'application de la loi interdisant la vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans avec des achats-test tabac. La collaboration avec les milieux patronaux, initiée en 2010, et la campagne d'information et de sensibilisation des points de vente renforceront l'effet éducatif des achats-test. Pour rappel, lors de la dernière vague d'achats-test en 2011, 6 jeunes sur 10 se sont vu remettre des cigarettes.
- > Ateliers de sensibilisation sur mesure, réalisés dans les écoles, les entreprises formatrices, les institutions pour jeunes en difficultés. En 2013, 568 jeunes ont fréquenté ces ateliers et 2'816 ont participé à une action de sensibilisation sous forme de concours.

Le tabagisme, avec un coût social de 353 mio par année pour le canton de Fribourg, est la cause de maladies et de décès la plus facilement évitable. Le PCT II du canton de Fribourg a été conçu en continuité du travail réalisé ces dernières années et propose une prévention systématique, équilibrée et durable. Il sera mis en œuvre par le CIPRET, sous l'égide d'un comité de pilotage regroupant les Ligues de santé, le Service du médecin cantonal et le Service de la santé publique, en collaboration avec les différents partenaires du réseau fribourgeois.

Son coût total est chiffré à 1780 650 francs sur 4 ans et assuré par le Fonds de prévention du tabagisme (50%, soit CHF 860'650), la Loterie Romande (CHF 440'000), l'Etat de Fribourg (CHF 440 000) et la Ligue pulmonaire fribourgeoise (CHF 40'000).

Contact

—

CIPRET, Fabienne Hebeisen-Dumas, responsable CIPRET, T +41 26 425 54 15

DSAS, Service de la santé publique, Annick Rywalski, déléguée à la promotion de la santé et à la prévention, T +41 26 305 29 16

Annexes

—

Résumé du PCT II

Enquête sur la problématique du tabagisme auprès de la population fribourgeoise (M.I.S. Trend 2009-2013)

Communication

—

DSAS, Claudia Lauper, conseillère scientifique, T +41 26 305 29 02 M +41 79 347 51 38